



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : MARCHÉ D'EQUIPEMENT ET DE  
MONTAGE DE RAYONNAGES FIXES  
D'ARCHIVES PASSE AVEC LA SOCIETE TIXIT  
LAPOUYADE**

**DÉCISION N° AU-18-220  
EN DATE DU 10 JUILLET 2018**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le décret n°2016-360 en date du 25 mars 2016 relatif aux marchés et notamment son article 27 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;

**CONSIDÉRANT** la consultation engagée auprès de plusieurs prestataires et l'offre de la société TIXIT LAPOUYADE jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société TIXIT LAPOUYADE, sise 98 boulevard Fayol – 42704 FIRMINY et représentée par Monsieur PACHOUD Olivier, responsable secteur Ile- de-France, le marché d'équipement et de montage de rayonnages fixes d'archives d'un local situé 104, rue Diderot à Vincennes.

Le prix du marché est forfaitaire et s'élève au montant de 10 891 € H.T. (13 069,20 € T.T.C.).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire chargé de l'administration  
municipale, des ressources humaines, des  
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

**Signé**

**Gilles PANNETIER**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20180710-lmc1H5459H1-AR Date de réception en Préfecture : 10/07/2018 Date de Publication : 10/07/2018
---